



SECRETARIA GENERALIS SYNODI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers les Assemblées 2027 des Églises locales : publication du document d'accompagnement « Faire mémoire »

La Secrétairerie Générale du Synode offre aux Évêques et aux équipes synodales des critères et des indications pratiques pour l'étape de 2027

Cité du Vatican, 27 juillet 2026

La Secrétairerie Générale du Synode publie aujourd'hui les Notes intitulées « Faire mémoire ». Accompagner la préparation de l'Assemblée d'évaluation de l'Église locale. Disponible en plusieurs langues sur le site synod.va, le texte vise à accompagner les Églises locales — Diocèses et Éparques (les Diocèses des Églises catholiques orientales) — dans la préparation et la célébration de leur propre Assemblée d'évaluation prévue au cours du premier semestre 2027, par laquelle culmine l'étape intitulée « Faire mémoire ».

« Évaluer n'est pas un exercice technique, mais une expérience de gratitude et de vérité : faire mémoire signifie reconnaître ce que le Seigneur a fait mûrir dans le chemin de nos communautés et se laisser orienter vers les pas suivants. C'est ainsi qu'une Église devient toujours plus capable de conversion » — a déclaré le **cardinal Mario Grech**, Secrétaire Général du Synode.

Ce que signifie « faire mémoire »

Dans l'Écriture, « faire mémoire » ne signifie pas tourner le regard vers le passé, mais reconnaître l'action de Dieu dans l'histoire pour discerner le présent et s'ouvrir à l'avenir. Selon cette perspective, les *Notes* invitent chaque Église locale à relire avec gratitude et sincérité le chemin parcouru durant la phase de mise en œuvre du Synode, afin de reconnaître les fruits qui ont mûri et les pas ultérieurs auxquels elle est appelée. Le document s'inscrit dans le sillage des textes de référence du parcours — le [Document final](#), les [Pistes pour la phase de mise en œuvre](#) (29 juin 2025) et [Vers les Assemblées 2027-2028](#) (20 mai 2026) — dont il constitue le prolongement opérationnel pour l'étape locale.

Les destinataires du document

Adressées avant tout aux Évêques et aux Éparques, qui en sont les responsables, et aux équipes synodales qui animent le processus, les *Notes* ne proposent pas un modèle à appliquer, mais suggèrent une manière possible de procéder, en offrant des questions, des critères et quelques indications pratiques à adapter à chaque contexte local. S'y fait entendre l'indication du Pape Léon XIV : la synodalité « est un style spirituel. Elle naît de la rencontre, grandit dans l'écoute et mûrit dans le discernement » (*Discours de clôture des travaux du Consistoire extraordinaire*, 27 juin 2026).

Le document

Le document s'articule en **deux parties étroitement liées**. La première accompagne la rédaction du **Compte rendu narratif**, le texte par lequel une Église locale raconte le chemin parcouru : fruit d'une « relecture » spirituelle en trois mouvements — recueillir la mémoire, reconnaître et écouter les « signes », saisir les processus de transformation — lus à travers les trois conversions indiquées par le *Document final* : celle des relations, celle des processus ecclésiaux et celle des liens. La seconde partie accompagne la préparation et le déroulement de l'**Assemblée d'évaluation**, convoquée par l'Évêque comme une expérience «

profondément spirituelle », dont découlent le Compte rendu narratif dans sa forme définitive et une **Lettre aux autres Églises**. Cette dernière se réfère aux *litterae communionis* — les « lettres de communion » par lesquelles, dans l'Église ancienne, chaque communauté témoignait aux autres de sa propre foi.

Responsabilités et résultats des Assemblées

Le compte rendu narratif et la lettre constituent la contribution que chaque Église locale offre au chemin commun de l'Église tout entière, dans l'esprit de l'« échange de dons ». Validés par l'Évêque, ils seront transmis à l'équipe synodale nationale ou régionale et partagés avec la Secrétairerie Générale du Synode avant le 30 juin 2027.

Calendrier

Les Assemblées d'évaluation des Diocèses et des Éparchies ouvrent un itinéraire plus vaste : suivront, au cours du second semestre 2027, les Assemblées des Conférences épiscopales et des Structures hiérarchiques des Églises catholiques orientales ; au cours du premier quadrimestre 2028, les Assemblées continentales ; et enfin, en octobre 2028, l'Assemblée ecclésiale au Vatican, à la conclusion du processus de mise en œuvre du Synode 2021-2028.

Le texte intégral des *Notes* est disponible en plusieurs langues sur www.synod.va.